

Guide des parents

Règles de fonctionnement et politique interne

Camp de jour
« Le Camplinôt »
de Caplan

Été 2023



VALEURS ET OBJECTIFS

Le camp de jour « Le Camplinôt » de Caplan permet aux enfants de 5 (ou Maternelle 4 ans complétée) à 12 ans de passer un **été haut en couleur** dans un environnement **stimulant, sécuritaire** et de **qualité**. La programmation et l'équipe d'animation permettent à chaque enfant de **sociabiliser**, de **bouger** et d'exprimer leur **créativité**.

Plus précisément, le Camplinôt a pour objectifs :

- d'offrir **des activités sportives, créatives, scientifiques, culinaires et coopératives** dans le but de combiner **plaisir et dépassement de soi**;
- de contribuer au développement de l'**autonomie**, de l'**estime de soi** et de l'adoption de **saines habitudes de vie**;
- de valoriser les comportements mettant en avant-plan le **respect**, l'**entraide**, la **politesse** et la **persévérance**.

RESPONSABLES

Benoit Drapeau, coordonnateur des loisirs, Municipalité de Caplan
418 388-2075 poste 2

Vanessa St-Onge-Cauvier, coordonnatrice du camp de jour Le Camplinôt
418 388-5020

Pour information :

Page Facebook « Le Camplinôt de Caplan »

**Soyez membre de cette page dans la mesure du possible, car toute l'information importante y sera inscrite.*

Site Web de la Municipalité : www.municipalitecaplan.com

ÉQUIPE D'ANIMATION

Animateurs : Spatule, Cerceau, Simba

Accompagnatrices : Tigrou, Fiji, Toupie, Skittle

Aide-animateurs : Crevette

HORAIRE

Horaire du camp de jour : lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 00

Périodes de service de garde : de 7 h 30 à 8 h 30 (bloc du matin)

de 16 h 00 à 17 h 30 (bloc du soir)

* coût de 5 \$/enfant/bloc/semaine

Durée du camp de jour : 7 semaines; du lundi 4 juillet au vendredi 18 août 2022

Afin d'ajouter une ou des semaine(s) de fréquentation pour votre(vos) enfant(s), veuillez communiquer dès que possible avec Benoit Drapeau, organisatrice du camp de jour 2022, par courriel à loisirs@municipalitecaplan.com ou par Messenger via la page Facebook « Le Camplinôt de Caplan ».

Horaire-type d'une journée au camp de jour (1 thématique spécifique par semaine) :

| | |
|--------------------------|--|
| 7h30 à 8h30 | SDG (libre; prise des présences au fur et à mesure) |
| 8h30 à 8h45 | Dans les locaux pour accueil de tous et prise des présences |
| 8h45 à 9h00 | Rassemblement |
| 9h00 à 10h00 | Activité 1 |
| 10 h 00 à 10 h 30 | Collation + toilette + crème solaire |
| 10h30 à 11h45 | Activité 2 |
| 11h45 à 12h45 | Lavage des mains + dîner + toilette + crème solaire |
| 12h45 à 14h00 | Activité 3 |
| 14h00 à 14h30 | Collation + toilette + crème solaire |
| 14h30 à 15h30 | Activité 4 |
| 15h35 à 15h45 | Retour sur la journée + désignation des Enfants du Jour (tous) |
| 15 h 45 à 16 h 00 | Dans les locaux pour départ de ceux qui ne vont pas au SDG |
| 16 h 05 à 17 h 30 | SDG (prise des départs + libre) |

***Arrivées et départs :** Tant pour les enfants qui seront au service de garde que pour ceux qui seront au camp de jour que de 8 h 30 à 16 h 00, vous devez vous-même venir aviser l'animateur de l'arrivée de votre enfant ainsi que du départ de votre enfant.

ABSENCES

En cas d'absence ou de retard, veuillez aviser la coordonnatrice au **418 388-5020**. Les frais du camp de jour sont payés même si l'enfant est absent.

ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Le Camplinôt adopte la même politique que l'école primaire quant aux allergies alimentaires. Cette été, **les NOIX DE TOUTES SORTES sont interdits au camp de jour.**

Vous devez prévoir **deux collations** et **un repas** pour le dîner (lunch froid ou lunch chaud dans un thermos) par jour. Un micro-ondes et un petit four sont à la disposition des enfants au camp de jour, mais nous ne pouvons faire chauffer 40 lunches à la fois. Les boîtes à lunch doivent être clairement identifiées et doivent inclure les ustensiles nécessaires.

Les enfants se laveront tous les mains avant l'heure du dîner. Il vous est possible de placer un désinfectant pour les mains dans le sac à dos de votre enfant afin qu'il se nettoie les mains avant les collations.

CRÈME SOLAIRE

Il est de la responsabilité des parents de mettre de la crème solaire à leur enfant **avant** le départ de la maison.

Les jeunes mettront eux-mêmes leur crème solaire sous la supervision d'un animateur. Les animateurs veilleront à l'application le midi et au besoin durant la journée. La crème solaire est fournie par le parent.

DIRECTIVES – COVID-19

Cette section du document peut être révisée en tout temps.

À des fins de respect de tous, veuillez tester votre enfant à la COVID-19 s'il présente des symptômes (fièvre, toux, congestion ou écoulement nasal, etc.), et ce, chaque matin de

présence de symptômes. Si le test est négatif, l'enfant sera admis au camp de jour. Si le test est positif, les directives en vigueur de la Santé publique doivent être appliquées.

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Le participant présentant un risque de contagion ou qui n'est pas en état de participer aux activités et à la vie du camp de jour ne doit pas se présenter au camp.

- En cas de vomissement ou diarrhée, le participant pourra réintégrer le camp quarante-huit (48) heures après le dernier symptôme.

SYMPTÔMES ET PROCÉDURES - ISOLEMENT LORSQU'AU CAMP

Si un participant est malade durant la journée et que son état se détériore, le parent sera aussitôt avisé et devra venir chercher son enfant. En cas de symptômes liés à la COVID-19, de vomissement, ou de diarrhée, il y aura un retrait immédiat. Un communiqué sera remis aux autres parents, si nécessaire.

Le participant qui présente l'un ou l'autre des symptômes suivants ne pourra se présenter au camp ou devra être retourné si ces derniers apparaissent lors du séjour :

- Température de 38°Celsius ou plus;
- Apparition ou aggravation d'une toux;
- Difficultés respiratoires;
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec/sans perte de goût;
- Éruption cutanée dont on ignore le diagnostic;
- Vomissement ou diarrhée au cours des 48 dernières heures;
- Fatigue persistante, qui, au jugement de la coordonnatrice du camp, empêche le participant de suivre le reste du groupe.

PERSONNEL

Les employés présentant un risque de contagion ou l'un des symptômes énumérés plus haut devront demeurer à la maison. Dans le cas où plusieurs employés du camp présenteraient des symptômes et que les ratios d'encadrement ne puissent être respectés, le camp de jour sera fermé jusqu'à ce que le personnel ne présente plus de symptôme. Ces mesures sont prises pour le bien-être et la santé de tous ainsi que pour éviter toute propagation.

MÉDICAMENTS, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Si votre enfant doit prendre des médicaments : vous devrez, à votre arrivée au camp de jour, remplir un formulaire d'autorisation de prise de médicament afin que les responsables puissent administrer le médicament prescrit à votre enfant.

En cas d'urgence : Le personnel du camp de jour contactera la personne désignée, si l'état de l'enfant le permet avant de contacter l'ambulance. Le Camplinôt n'assumera aucuns frais

pour le transport en ambulance. La facture sera envoyée par le Service ambulancier au représentant de l'autorité parentale.

Risque de contagion : Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

Alerte aux poux : Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le **garder à la maison** et **communiquer immédiatement** avec la coordonnatrice du camp de jour pour l'en informer. Si un animateur du camp de jour remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra **retourner à la maison**. L'équipe des animateurs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons afin **d'éviter la propagation** dans le camp de jour.

CE QUE DOIT CONTENIR LE SAC À DOS DE VOTRE ENFANT

- Crème solaire
- Grande bouteille d'eau
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain et serviette
- Vêtements de rechange, y compris des bas
- Vêtements pour les différentes conditions météo (chaud, froid, pluie)
- Souliers de type « sport » pour les activités extérieures
- Boîte à lunch : un dîner complet et plusieurs collations. *Attention aux allergies*
- Tablier ou vieille chemise pour les ateliers d'arts
- Mouchoirs (petit paquet)
- Désinfectant pour les mains (facultatif)
- Doudou et/ou toutou pour les petits qui feront un repos

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Veuillez bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant.

LORS DE LA BAIGNADE

Le Camplinôt possède une **politique de sécurité à la baignade**. Des mesures de prévention, simples et efficaces, sont mises en place par l'équipe afin de favoriser une baignade à la fois amusante et sécuritaire. Vous serez préalablement informés de chacune de nos sorties à la plage.

Lors de l'inscription de l'enfant, le parent a indiqué **si ce dernier doit porter un vêtement de flottaison** (*fourni par le parent*). Un **système de bracelet permet l'identification rapide des non-nageurs**, lesquels doivent en tout temps porter un vêtement de flottaison.

En plus de la surveillance constante exercée par l'équipe, le système « **copain-copain** » est utilisé. Chaque nageur est jumelé à un copain, ceux-ci se baignent ensemble et veillent l'un sur l'autre. À un signal donné, les copains se regroupent et demeurent en place. Les animateurs vérifient la reconstitution complète de chaque « copain-copain » régulièrement et aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

Afin de minimiser les risques liés à la vastitude de la plage, **des limites sont établies** avant chaque baignade.

- Les enfants n'ont pas le droit de dépasser leur nombril lorsqu'ils se baignent dans la mer.
- Des animateurs sont placés aux extrémités des limites prédéterminées, pour un meilleur contrôle et une meilleure vision des enfants dans l'eau.

CODE DE VIE

Règlements pour les enfants

- Je respecte mes animateurs et les autres jeunes du camp de jour;
- Je reste avec le groupe, je ne m'éloigne pas;
- Avant d'aller à l'intérieur du bâtiment, je demande la permission;
- Je participe à toutes les activités;
- Je ne fais aucun acte de violence verbale et physique (gros mots, frapper quelqu'un, intimider, etc.);
- Je parle poliment;
- Je me déplace sécuritairement, je marche lorsque les animateurs le demandent;
- Je range le matériel que j'utilise, je nettoie ma place après le repas et je replace ma chaise;
- Je demande à un animateur pour avoir un jeu ou du matériel et c'est lui qui me le donne;
- Je mets ma crème solaire adéquatement à toutes les fois que les animateurs le demandent.

Règlements pour les parents

- Je m'engage à expliquer l'importance de respecter les règlements du Camp à mon enfant;
- Je respecte les animateurs et les employés municipaux;
- Je laisse les employés faire leur travail;
- Je ne fais pas de harcèlement auprès des employés;
- Je ne suis pas menaçant;
- Je respecte le temps de communication de plus ou moins 5 minutes par parent;
- Je respecte la consigne qui demande d'arriver au plus tard à 8 h 40 le matin;
- Seuls les parents autorisés peuvent accompagner les enfants en sorties;
- J'atteste que j'ai complété la fiche d'inscription et la fiche santé de l'enfant.

MESURES DISCIPLINAIRES

En cas de non-respect du code de vie du Camplinôt :

- 1- Un premier avertissement est donné par l'animateur;
- 2- Un deuxième avertissement est donné par l'animateur et l'enfant est retiré de l'activité;
- 3- Au troisième avertissement, l'enfant est retiré de l'activité et l'animateur ou la coordonnatrice entre en contact avec les parents;
- 4- Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités ou aux sorties;
- 5- Si, à la suite d'une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyé du camp de jour pour l'été.

Pour les étapes 4 et 5, les parents seront informés préalablement dans un délai raisonnable. Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au Code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1 à 4 peuvent être omises.

Aucune tolérance pour les comportements suivants :

- ✓ Tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire;
- ✓ Cracher sur autrui ou sur du matériel de manière intentionnelle;
- ✓ Toucher de manière intentionnelle et répétitive sur les autres enfants ou les animateurs.

Si l'enfant contrevient à cela, il se verra exclu du camp de jour pour l'été.

Nous avons hâte de rencontrer vos enfants!

*N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout commentaire,
questionnement ou suggestion.*

BON ÉTÉ!